

Séance ordinaire du 13 mars 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de mars deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente-deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Michel Patry.

Sont absents : le membre du conseil Isabelle Demers et le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-01-13

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2023, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Approvisionnement

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 359 882 du cadastre du Québec et acquisition de ce lot (rue des Écureuils, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy)

Document d'aide à la décision APP-GI-2023-005 »

« Comité exécutif

Demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-14

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions. Une personne dépose un document relatif au lien mécanique. Une autre personne dépose un document relatif à sécurité routière.

CV-2023-01-15

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 27 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-16

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu est déposée.

CV-2023-01-17

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 27 et 28 février 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 27 et 28 février 2023 est déposé.

CV-2023-01-18

Transformation à la structure à la Direction générale et mouvement de main-d'œuvre

[Document d'aide à la décision GCH-2023-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-95 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser la transformation à la structure à la Direction générale et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision GCH-2023-013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-19

Nomination d'une directrice des finances et trésorière et administratrice du compte bancaire par intérim et d'un assistant-trésorier par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-97 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De nommer madame Karina Bilodeau à titre de directrice des Finances et trésorière et administratrice du compte bancaire par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie.

De nommer monsieur Anthony Fournier à titre d'assistant-trésorier par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-20

Besoins de main-d'œuvre à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-01 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction générale, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-022, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-21

Stratégie d'adaptation aux changements climatiques

[Document d'aide à la décision ENV-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-88 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter la *Stratégie d'adaptation aux changements climatiques*, telle qu'elle est jointe à la fiche de prise de décision ENV-2023-005.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-22

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-73 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée pour 2023, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	20 114 \$
➤ Les sentiers la balade de Lévis inc. (incluant Scouts)	18 442 \$
➤ La jonction pour elle inc. (2 bâtiments)	19 894 \$
➤ Le patro de Lévis inc.	48 712 \$
➤ La société grand village inc.	29 087 \$

et de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-23

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-74 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par le remplacement, à l'alinéa, à l'égard du siège de représentante ou de représentant des femmes, du nom de madame Lise Aubin par le nom de

madame Sasha Moeyensoon, coordonnatrice du Centre femmes l’ancrage, à ce siège.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-01-24

**Nomination d’un membre du comité de sélection du programme
*Citoyenne ou Citoyen d’honneur de la Ville de Lévis***
[Document d’aide à la décision COM-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-01-76 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De nommer le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau à titre de
membre du comité de sélection du programme *Citoyenne ou Citoyen
d’honneur de la Ville de Lévis*.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-01-25

**Candidature de la Ville à titre de ville hôte de la 45^e édition du colloque
annuel de l’Association des communicateurs municipaux du Québec**
[Document d’aide à la décision COM-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-01-77 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D’autoriser la Direction des communications à déposer la candidature de la
Ville à titre de ville hôte de la 45^e édition du colloque annuel de l’Association
des communicateurs municipaux du Québec.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-01-26

**Attribution du contrat pour le service d'entretien et de réparation de
souffleuses à neige de marque Larue**
[Document d’aide à la décision APP-2023-031](#)

ATTENDU la demande de soumission;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2023-01-80 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour le service d'entretien et de réparation de souffleuses à neige de marque Larue (appel d'offres 2022-50-139), à J.A. Larue inc., pour une dépense estimée à 340 250 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-27

Attribution du contrat pour le concassage de rebuts de béton et d'asphalte

[Document d'aide à la décision APP-2023-021-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumission;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-01-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour le concassage de rebuts de béton et d'asphalte (appel d'offres 2022-50-152), à Michel Miller inc., pour une dépense estimée à 672 450 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-28

Financement de la dépense relative à l'acquisition des lots 2 359 894, 2 360 283, 2 359 881, 2 359 883, 2 359 895, 2 359 871 et le lot 2 360 273 du cadastre du Québec et acquisition de ces lots (rue des Écureuils et rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-02-02 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De financer la dépense relative à l'acquisition des lots 2 359 894, 2 360 283, 2 359 881, 2 359 883, 2 359 895, 2 359 871 et le lot 2 360 273 du cadastre du

Québec, situés sur la rue des Écureuils et sur la rue des Campagnols (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), au montant maximum de 2 264 100 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 359 894 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-004, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 360 283 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-004, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 359 881 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 359 883 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 359 895 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 359 871 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 360 273 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-29

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-81 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-2023-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-81 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2023-004.

Ce règlement a pour objet d'établir, pour l'année 2023, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour

l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

CV-2023-01-30

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-82 décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-82 décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-003.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 197 000 \$, d'un terme de trois ans et la somme de 273 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2023-01-31

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-83 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité (interdiction d'utiliser un chauffe-piscine au bois à l'intérieur du périmètre d'urbanisation) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-83 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-023.

Ce règlement a pour objet d'interdire l'utilisation d'un chauffe-piscine au bois à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

CV-2023-01-32

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-84 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-84 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-002.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 30 000 000\$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2023-01-33

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-85 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-85 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-002.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 30 000 000\$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2023-01-34

Adoption et remplacement du Second projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011- 11-23 sur le zonage et le lotissement adopté par la résolution CV-2023-00-64 (ajout de la classe d'usages C703, résidence de tourisme, dans certaines zones et normes relatives à cet usage)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-037](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-94 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-037, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-06-59, et

en remplacement du Second projet de règlement adopté par le conseil de la Ville, lors de sa séance du 13 février 2023, par la résolution CV-2023-00-64.

Les changements apportés au Second projet de règlement concernent le retrait des nouvelles définitions (article 1, *Terminologie*) et le maintien des normes proposées relatives au stationnement et à l'usage de résidence de tourisme, uniquement pour les 81 zones identifiées dans le Projet de règlement.

Ce second projet de règlement a ainsi pour objet d'ajouter la classe d'usages C703, résidence de tourisme, à la grille des spécifications dans les 81 zones identifiées à l'article 1 du Second projet de règlement, ainsi que des restrictions et normes relatives à l'exercice de cet usage à l'intérieur de ces zones.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire suppléant appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner et le maire suppléant votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition.

Le maire suppléant déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2023-01-35

Adoption du Règlement RV-2023-33-78 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement [Document d'aide à la décision TMD-2023-004](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-78 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues des Hospitalières, François-Bissot, Pie X, Armand-Matte, des Rogations, des Labours et du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) et rue des Pionniers (secteur Saint-Nicolas) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-33-78 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-36

Adoption du Règlement RV-2023-33-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Paul-Émile-Borduas et Papineau (secteur Lévis) et rue des Prés et Champigny (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et les stationnements dans le parc de la Martinière, le parc des Grandes-Pointes, le parc du Plateau, le parc Ludger-Bastien, à la bibliothèque Albert-Rousseau, le parc Jean-Dumets, le parc des Écartés et à l'aréna BSR ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2023-33-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 concernant la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-37

Adoption du Règlement RV-2023-33-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement (corrections de forme)

[Document d'aide à la décision TMD-2023-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de faire des corrections de forme, afin que le règlement corresponde à la signalisation en place et aux décisions antérieures ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-52 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2023-33-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-38

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 359 882 du cadastre du Québec et acquisition de ce lot (rue des Écureuils, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-03 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 359 882 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Écureuils (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), au montant maximum de 297 500 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 359 882 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-005, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-39

Demande au gouvernement du Québec d'accélérer la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-04 ;

ATTENDU QUE les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

ATTENDU QUE les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagères et des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

ATTENDU QUE la *Politique de mobilité durable* du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée ;

ATTENDU QU'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la Sûreté du Québec, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au

Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

ATTENDU QU'entre 2017 et 2023, que l'Institut national de santé publique du Québec estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

ATTENDU QUE la promotion auprès des jeunes des déplacements actifs entre la maison et l'école devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De demander au gouvernement du Québec d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec.

De demander au gouvernement du Québec de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet.

De demander au gouvernement du Québec de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-40

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-01-41

Félicitations aux clubs de gymnastique de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les clubs de gymnastiques de Lévis pour leur participation aux *Jeux du Québec* qui ont eu lieu du 3 au 11 mars 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-42

Félicitations à madame Juliette Lessard, madame Florence Poulin et madame Allyson Savoie

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Juliette Lessard, madame Florence Poulin et madame Allyson Savoie pour avoir remporté une médaille d'or aux *Jeux du Canada* qui ont eu lieu du 18 février au 5 mars 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-43

Soutien aux Irlandaises et aux Irlandais

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De souligner l'apport des Irlandaises et des Irlandais à notre communauté, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-01-44

Mandat au comité exécutif afin que les fiches de prise de décision produites pour les membres du conseil de la Ville comportent une section complète sur l'évaluation des impacts environnementaux d'ici le 1^{er} juillet 2023

ATTENDU QUE, selon les dernières données produites par l'Université Laval, près de 9 Québécoises et Québécois sur 10 (86 %) croient qu'il y a urgence d'agir au Québec contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le membre du conseil de la Ville, monsieur Serge Bonin, a suggéré la mise en place de la clause environnementale au conseil de la Ville, il y a plus d'un an, soit le 28 février 2022 lors de la période d'intervention des membres du conseil, et que monsieur le maire a répondu déjà travailler sur l'ajout d'une telle section aux fiches de prise de décision;

ATTENDU QUE l'ajout d'une telle section aux fiches de prise de décision soumises aux élus et élues constitue une promesse électorale de l'équipe de monsieur le maire, communiquée à la population lors de l'élection générale de 2021;

ATTENDU QUE les villes ont un pouvoir d'agir au niveau environnemental de par leur nature même de gouvernement de proximité;

ATTENDU QUE face aux enjeux environnementaux, Lévis doit adopter l'approche la plus proactive possible en tant que ville;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De mandater le comité exécutif afin que chaque fiche de prise de décision que reçoivent les membres du conseil comporte une section indépendante sur l'évaluation des impacts environnementaux, d'ici le 1^{er} juillet 2023.

À la demande du membre du conseil de la Ville Fleur Paradis, le maire suppléant appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner et le maire suppléant votent contre la proposition.

Le maire suppléant déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2023-01-45

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

À 18 heures 29, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
